

Philippe Grossel
22 rue de la Ménonnerie
02400 Château-Thierry
gérant le site www.appeisa.fr

le 7 mars 2021

à Monsieur le Commissaire Enquêteur
projet Boralex
parc éolien de Ouest Château-Thierry

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Compte tenu des conditions sanitaires actuelles j'évite de trop me déplacer et vous prie donc de trouver ci-joint mes commentaires sur le dossier de Boralex du projet éolien concernant les communes de Lucy-le-Bocage et Marigny-en-Orxois.

Il s'agit d'un petit pays que je connais fort bien, en tant que randonneur piéton et cycliste, mais aussi comme analyste de pratiquement tous les projets éoliens qui sont apparus sur plus de 15 ans sur le territoire de l'UCCSA : Charly-sur-Marne, Hautevesnes, Priez/Courchamps, Coupru, Neuilly-st-Front/Monnes, Essômes, La Chapelle-sur-Chézy, Rocourt-st-Martin/Armentières, Bonnesvalyn/Monthiers/Sommelans... pour n'indiquer que les plus proches... réunions publiques, enquêtes publiques et analyse cartographique à l'aide de SIG (tous documents accessibles et utilisables).

Si j'ai eu un accès de curiosité lorsque j'ai rencontré mes premières éoliennes... j'ai vite déchanté compte tenu de mes connaissances de physicien, chargé entre autres d'un cours sur le marché de l'énergie quand j'enseignais à l'Université de Reims.

L'évolution des caractéristiques de la production électrique française depuis 15 ans n'a fait que de me renforcer sur mon rejet, pour la France, de dépenses **énormes** pour obtenir – mais j'ai des doutes sur les évaluations officielles – un évitement de CO2 très faible vis à vis de la production de CO2 en France, lorsque l'on considère toutes les sources de GES. Ce n'est pas la production d'électricité qu'il fallait viser dès le début des années 2000.

Bien sûr tous les dossiers d'EP insistent sur le cadre réglementaire, voté par les assemblées... et les critiques que l'on peut porter contre ce cadre pourraient sembler malvenues lorsqu'il s'agit d'étudier tel ou tel parc. Cependant cette position critique est quand même un argument justifiant, parc après parc, une étude précise et adaptée à chaque cas afin de montrer l'importance des dégradations locales qu'apporte la mise en pratique d'une politique générale...

... et si possible... de sauvegarder un bout de territoire.

Le projet de Boralex entre dans une démarche d'une densification éolienne sur un bout de territoire encore libre, d'un petit pays reconnu comme homogène et digne de protection. De plus il s'agit de la première pierre d'un renforcement de la couverture éolienne passant de la rive gauche du Clignon, pour l'instant indemne d'éoliennes, à la rive droite de la Marne déjà bien touchée.

Ainsi serait complétée la barrière éolienne que l'habitant de l'Ile-de-France découvre venant de l'Ouest, regardant depuis les plateaux surplombant la Marne... avant son entrée dans notre département chanté comme caractérisé par un environnement riche d'histoire et de nature.

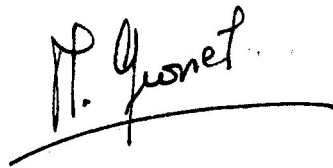
La lecture des centaines de pages d'un tel dossier est particulièrement pénible, surtout compte tenu des redites, des affirmations, des citations tronquées lorsque le promoteur cite ses sources : en particulier l'ADEME ou même l'ANSES... qui sont, en tant qu'organisme d'état, un peu plus précautionneux.

Dans les documents que je vais joindre à cette lettre je

- commencerai par des généralités sur le développement éolien en France puisque cela sert d'argumentaire local pour le promoteur.
- m'intéresserai longuement aux aspects paysagers proches... à lointains de ce projet.
- m'inquiéterai bien sûr à propos des analyses sonores et du discours lénifiant du promoteur.

J'avoue ici n'avoir ici aucun regret à indiquer que je suis totalement opposé à ce parc.

Je vous remercie d'analyser les remarques qui suivent en ayant en tête mon état d'esprit tel que je l'ai indiqué ci-dessus et vous présente mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink, reading "P. Guenet", with a horizontal line underneath it.